

08 avril 2003

Loi-programme (article 74)

Ce texte relève d'une matière transférée à la Région wallonne suite à la Sixième Réforme de l'État.
Cette version est fournie par la base de données JUSTEL dépendant du SPF Justice.
Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique « Présentation » sur la page d'accueil du site Wallex.

Consolidation officielle

Chambre des représentants Documents parlementaires. DOC 50 2343/ (2002/2003) : 001 : Projet de loi-programme. 002 : Annexe. 003 à 011 : Amendements. 012 à 018 : Rapports. 019 : Texte adopté par les commissions. 020 à 022 : Amendements. 023 : Articles modifiés. 024 : Amendements. 025 : Rapport complémentaire. 026 : Articles modifiés. 027 : Texte adopté en séance plénière et transmis au Sénat. Annales parlementaires. Compte rendu intégral : 26, 27 et 28 mars 2003. Sénat. Documents parlementaires. 2-1566 - 2002/2003 : N° 1 : Projet évoqué par le Sénat. N° 2 : Amendements. Nos 3 à 6 : Rapports. Nr. 7 : Amendements. N° 8 : Décision de ne pas amender. Annales parlementaires. Annales : 3 et 4 avril 2003.

ALBERT II, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté en Nous sanctionnons ce qui suit :

(...)

**Titre IV
Emploi.**

**Chapitre I
Restructuration d'entreprises.**

**Section I
Sanction financière en cas de non respect de certaines obligations de l'employeur en cas de fermeture d'entreprises.**

**Section II
Cellule d'appui en cas de restructuration d'entreprises.**

**Chapitre II
Octroi d'allocations d'attente aux bénéficiaires d'une formation professionnelle individuelle en entreprise.**

**Chapitre III
Congé-éducation payé accordé aux travailleurs âgés de 45 ans au moins et aux travailleurs concernés par une fermeture d'entreprise.**

**Chapitre IV
Exécution du volet social des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur la faillite de la Sabena.**

**Chapitre V
Travail et formation.**

**Chapitre VI
Agences locales pour l'emploi.**

**Chapitre VII
Harmonisation et simplification des règles en matière de réduction des cotisations de
sécurité sociale.**

**Chapitre VIII
Modification de la loi du 24 décembre 1999 en vue de la promotion de l'emploi.**

Art. 74.

Dans l'article 39, §5, de la loi du 24 décembre 1999 en vue de la promotion de l'emploi, l'alinéa suivant est inséré entre les alinéas 1^{er} et 2 :

" Toutefois, pour l'application du présent chapitre et de ses arrêtés d'exécution, l'occupation de jeunes définis à l'article 23, §1^{er}, 5°, compense le licenciement de personnel bénéficiant de la prépension et, par conséquent, ne constitue pas une mise au travail supplémentaire. ".

**Chapitre IX
Modification de la loi du 1^{er} avril 2003 portant exécution de l'accord interprofessionnel pour
la période 2003-2004.**

**Chapitre X
Pool des Marins de la marine marchande.**

**Chapitre XI
Création du Fonds de l'Economie sociale et durable.**

**Chapitre XII
Modification de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains
marchés de travaux, de fournitures et de services - Préférences sociales dans les marchés
publics.**

(...)

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le Moniteur belge .

Donné à Bruxelles, le 08 avril 2003.

ALBERT

Par le Roi :

Le Premier Ministre,

G. VERHOFSTADT

La Vice-Première Ministre et Ministre de l'Emploi,

Mme L. ONKELINX

Le Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale,

J. VANDE LANOTTE

La Vice-Première Ministre et Ministre de la Mobilité et des Transports,

Mme I. DURANT

Le Ministre de l'Intérieur,

A. DUQUESNE

Le Ministre des Affaires sociales et des Pensions,

F. VANDENBROUCKE

Pour le Ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, absent :

Le Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale,

J. VANDE LANOTTE

Le Ministre de la Défense,

A. FLAHAUT

Pour le Ministre de la Justice, absent :

Le Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, chargé des Classes moyennes,

R. DAEMS

Le Ministre des Finances,

D. REYNDERS

Le Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, chargé des Classes moyennes,

R. DAEMS

Le Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la Politique des grandes villes,

Ch. PICQUE

La Ministre adjointe au Ministre des Affaires étrangères, chargée de l'Agriculture,

Mme A.-M. NEYTS-UYTTEBROECK

Le Ministre de la Protection à la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement,

J. TAVERNIER

Le Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement,

E. BOUTMANS

Le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable,

O. DELEUZE

Scellé du sceau de l'Etat :

Le Ministre de la Justice,

M. VERWILGHEN.